



Communauté
de communes



Rhône Crussol

Rapport d'activité 2015



Site internet : www.rhonecrussol.fr

*Adresse postale : 1278 rue Henri Dunant
BP 249
07502 GUILHERAND GRANGES Cedex*

Messagerie : accueil@rhone-crussol.fr

*Tél : 04.75.41.99.19
Fax : 04.75.43.65.13*

Contenu

Table des matières

Quelques données chiffrées	3
1. Les communes membres	4
2. Les compétences	5
3. Les différentes instances	5
A. Le conseil communautaire	5
B. Les commissions	6
C. Le bureau	6
D. Représentation de l'intercommunalité dans d'autres structures	7
4. Le personnel	8
A. Répartition des effectifs	8
B. L'absentéisme	9
C. Comité technique et CHSCT (comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail)	9
5. Les activités	10
A. Administratives et financières	10
B. Exploitation (voirie/patrimoine)	10
C. Tourisme	12
D. Site de Crussol	12
E. Site de Soyons	13
F. Randonnée et itinéraires doux	14
G. Espaces naturels	14
H. Les rivières	14
I. Economie/Agriculture/Viticulture	15
J. Médiathèques	15
K. Espace Public Numérique (Centre multimédia)	16
L. Manifestations culturelles	16
N. Ordures ménagères	18
O. Assainissement	19
P. Urbanisme/logement	19
6. La mutualisation des services	20
7. Fiscalité	21
8. Les Comptes administratifs	22
Conclusion et perspectives	23

Crédits photos : services communautaires, C.Fougeirol, photos libres de droit

Chaque année, un rapport d'activité est présenté en conseil communautaire portant sur l'année précédente. Il est transmis aux communes membres avant le 30 septembre. Ce rapport doit être ensuite présenté en conseil municipal, donnant ainsi l'occasion d'engager un véritable débat sur cet échelon intercommunal.

Quelques données chiffrées

Nombre de communes : 13

Population : 33 391 habitants (*population totale*)

Superficie : 200 km²

Voirie : 600 km de voies publiques à entretenir

Conseil communautaire : 39 délégués

141 délibérations

Volume financier tous budgets confondus : 19.6 millions d'euros de dépenses – 25.9 millions d'euros de recettes

4 722 mandats et titres

21 marchés publics conclus dans l'année

71 agents permanents (67 ETP)

8 stagiaires scolaires et étudiants accueillis dans les services, soit 5.5 mois cumulés

1096 bulletins de salaire

8 225 courriers à l'arrivée et au départ (dont 3353 pour le seul service ADS)

2 piscines : 82 957 entrées

3 médiathèques : 100 000 documents, 230 000 prêts

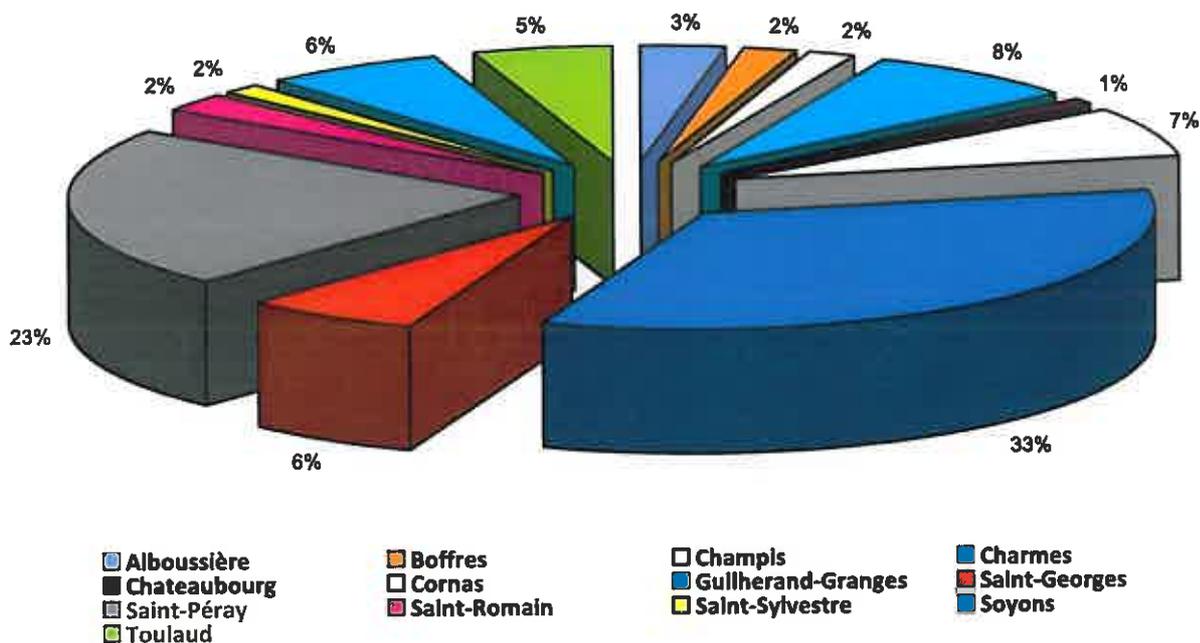
Site de Soyons : 12 179 entrées

Site de Crussol : 100 150 visiteurs

1. Les communes membres

La communauté de communes regroupe treize communes, à savoir : Alboussière, Boffres, Champis, Charmes-sur-Rhône, Châteaubourg, Cornas, Guilhaud-Granges, Saint-Georges-les-Bains, Saint-Péray, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre, Soyons et Toulaud, soit une population (totale) de 33 391 habitants (recensement rénové, actualisation au 1er janvier 2015) et une superficie de 200 km².

Répartition de la population



2. Les compétences

Les principales compétences de la communauté de communes sont :

- ❖ La voirie communale (dans sa totalité à l'exception de quelques voies conservées par les communes pour une période transitoire et des voies départementales), à l'exception de l'éclairage public et du nettoyage
- ❖ L'assainissement (collectif et non collectif)
- ❖ Les sites de Crussol et de Soyons (ainsi que le musée), du Pic à Saint-Romain-de-Lerps, le château de Boffres
- ❖ Les médiathèques (Pays de Crussol, Guilhaud-Granges, Saint-Péray)
- ❖ Les chemins de randonnée et la voie bleue (bords du Rhône)
- ❖ Le tourisme
- ❖ L'économie (zone des Terres Longues sur Saint-Péray, zone de la Plaine sur Soyons, zone de la Chalaye à Alboussière et la zone des Friches industrielles sur la commune de Charmes-sur-Rhône)
- ❖ Certains équipements sportifs : piscines de Guilhaud-Granges et Saint-Péray, Gymnases de Saint-Sylvestre et de Charmes-sur-Rhône
- ❖ Les transports en commun, compétence ensuite déléguée à VRD (Valence-Romans-Déplacements)
- ❖ Les communications électroniques avec l'adhésion à ADN (Ardèche-Drôme-Numérique) en vue du déploiement de la fibre optique pour les particuliers sur l'ensemble du territoire.



3. Les différentes instances

A. Le conseil communautaire

Le conseil communautaire, dans le strict respect des dispositions réglementaires en vigueur, est composé de 39 délégués titulaires répartis comme suit :

- Guilhaud-Granges : 13
- Saint-Péray : 9
- Charmes-sur-Rhône : 3
- Cornas, Saint-Georges-les-Bains, Soyons et Toulaud : 2
- Alboussière, Boffres, Champis, Chateaubourg, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre : 1.
Cette dernière catégorie de communes dispose d'un représentant suppléant.

A la suite de la démission de Mathieu DARNAUD, devenu sénateur de l'Ardèche en septembre 2014, un nouveau président a été élu par le conseil communautaire le 4 juin 2015, Monsieur Jacques DUBAY.

Sur l'année, le conseil communautaire s'est réuni à **6 reprises** (28 janvier, 2 avril, 4 juin, 23 juillet, 1^{er} octobre et 10 décembre).

141 délibérations ont été adoptées.

B. Les commissions

La communauté de communes s'est dotée de cinq commissions:

- **Voirie – assainissement – ordures ménagères** (réunion le 20 octobre)
- **Finances - administration générale - personnel** (réunions les 21 janvier, 18 mars et 6 octobre)
- **Culture - sport – tourisme – animation – communication** (réunions les 16 février, 12 mars, 4 mai, 28 septembre, 2 et 30 novembre. Ce nombre important de réunions s'explique par l'éventail des sujets abordés dans cette instance. Certaines des réunions ont été axées sur la culture, d'autres sur le sport)
- **Habitat – urbanisme – environnement - développement durable – agriculture – viticulture** (réunions les 14 avril et 13 mai)
- **Economie – emploi – mobilité** (réunions les 20 juillet et 5 octobre)



En dehors des commissions « thématiques », il existe des commissions obligatoires, qui siègent en fonction de l'actualité de la communauté de communes.

- **CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)** : composée d' 1 représentant pour les communes jusqu'à 1000 habitants et 2 au-delà.
Cette commission ne s'est pas réunie en 2015.
- **CAO (commission d'appel d'offres)** : composée de 5 titulaires et de 5 suppléants, placée sous l'autorité du président. Au vu des nouveaux seuils des marchés publics elle ne s'est pas réunie. Ceci n'empêche pas de convoquer une commission « ad hoc » pour les attributions des autres marchés, composée du président, du vice-président concerné et éventuellement d'autres élus.
- **Commission de délégation de service public (DSP)** : sa composition est identique à celle de la CAO. Elle n'a pas eu l'occasion de se réunir au cours de l'année.

C. Le bureau

Le bureau est composé :

- du **Président**
- des **vice-présidents**
- d'autres **membres** élus par le conseil

A la suite de l'élection d'un nouveau président en juin, il a été nécessaire de renouveler la composition

du bureau:

- **président** : Jacques DUBAY
- **11 vice-présidents**, dans l'ordre : Mmes et Mrs DARNAUD, AVOUAC, BERGER, BERTRAND, BRET, DEJOURS, PONTON, POMMARET, GINE, EDMONT, COURBIS
- **3 membres du bureau** : Mme BLACHE Eliane, Mrs, BLACHE Daniel et LE BELLEC.

Le bureau se réunit une fois par quinzaine, soit pour 2015, **27 séances**.

Investi des pouvoirs délégués par le conseil communautaire, il n'a pris à ce titre **que dix délibérations**. Quant au Président qui dispose de pouvoirs propres (dispositions concernant le personnel en particulier, avec les arrêtés d'avancement...) ou des pouvoirs qui lui ont été délégués par le conseil communautaire, il a pris **soixante-dix-sept** pour cette dernière catégorie.

D. Représentation de l'intercommunalité dans d'autres structures

La communauté de communes est membres de divers syndicats, et a donc procédé à la désignation de ses représentants au sein de ces différents organismes.

- **SYTRAD (traitement des ordures ménagères) : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants**, à savoir : Mmes BLACHE, QUENTIN-NODIN, RIFFARD, Mr CHANTRE Jean-Noël (titulaires) et Mrs CORBIN, DOREE, FAÏSSE et TRZAN (suppléants).

Cf. le paragraphe consacré aux ordures ménagères.

- **Ecoparc Rovaltain : 7 délégués titulaires et autant de suppléants** (Mmes et Messieurs AVOUAC, BERTRAND, BLACHE Daniel, DUPIN, PONTON, TRZAN, VOSSEY (titulaires) et COQUELET, BRET, COURBIS, DEYRES, EDMONT, GINE, LUYTON (suppléants).

Ce syndicat, qui regroupe aussi le département de la Drôme et la région Rhône Alpes, a pour unique objet le développement de la zone autour de la gare Valence TGV.

Ce syndicat mixte établit son propre rapport d'activité présenté en conseil communautaire en fin d'année.

La contribution financière de la communauté de communes a été de 28 653 € en 2015.

- **SCOT Grand Rovaltain : 7 délégués** (Mmes et Mrs AVOUAC, BERTRAND, BRET, CHANTEPY, DUBAY, PONTON et ROSSI).

Le nouveau projet de SCOT a été arrêté par le comité syndical le 15 septembre, les PPA (personnes publiques associées) étant ensuite consultées. La phase finale interviendra sur 2016 avec en particulier la mise à l'enquête publique.

Ce syndicat établit lui aussi son rapport d'activité présenté en conseil communautaire.

La contribution financière de la communauté de communes a été de 58 486 € en 2015.

- **Syndicat Eyrieux-clair** : la communauté de communes siège en représentation-substitution des communes de Charmes-sur-Rhône et Saint-Georges-les-Bains adhérentes antérieurement à la fusion. Ce syndicat gère le bassin versant de l'Eyrieux et de l'Embroye. La communauté de communes a désigné des conseillers municipaux des deux communes pour y siéger.

La contribution financière a été de 18 690 € en 2015.

- **Valence-Romans-Déplacement (VRD)** : depuis 2014, la communauté de communes s'est vue transférer la compétence « transports urbains » et a adhéré au syndicat VRD. La communauté de communes dispose de **6 délégués** (Mmes et Mrs HANRIOT, QUENTIN-NODIN, RIFFARD, AVOUAC, CHANTRE, BRET) qui siègent au sein du syndicat à côté des délégués de l'agglomération Valence-

Romans- Sud Rhône Alpes.

La contribution financière de Rhône Crussol est de 275 361 €.

- **ADN (Ardèche-Drôme-Numérique)** : depuis fin 2014, la communauté de communes a pris la compétence « communications électroniques » et a adhéré dans la foulée au syndicat bi-départemental, adhésion effective depuis juillet.

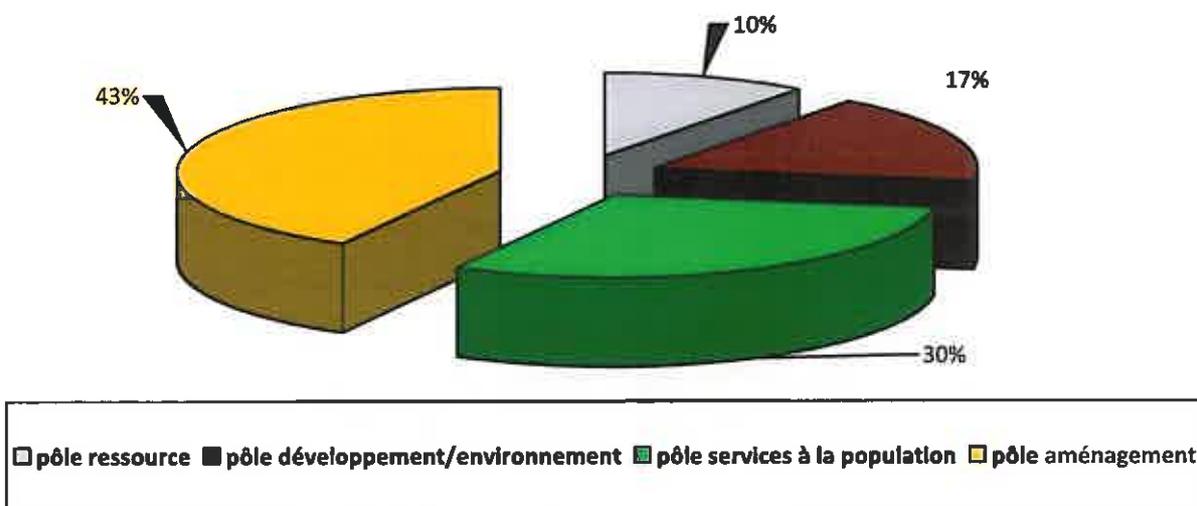
Elle est représentée par 2 **délégués** (Mr DEJOURS, titulaire, et Mr GINE, suppléant).

En 2015, il n'a été demandé que la moitié de la contribution aux frais de fonctionnement du syndicat, soit 17 138€.

- **Contrat de rivière « Doux-Mialan »** : entente avec la communauté de communes Hermitage-Tournonais, avec une contribution financière de 1 125€, non comptés les travaux d'investissement financés directement par la communauté de communes.

4. Le personnel

A. Répartition des effectifs



Fin 2015, différents changements, recrutements... sont intervenus, qui ont modifié la répartition des effectifs et les appellations des différents services. Même si ces changements ont peu affecté l'année 2015, il paraît plus judicieux de les aborder d'ores et déjà afin que l'information communiquée soit plus en phase avec la réalité des services.

Le nombre d'emplois permanents (titulaires mais aussi contractuels sur une longue durée) était de **71** en 2015 (ETP 67).

- **Pôle ressources** (direction, secrétariat, finances, personnel, hygiène et sécurité): **7 personnes**
 - **Finances** : 2 personnes
 - **Personnel** : 2 personnes
 - **Hygiène et sécurité** : 1 personne

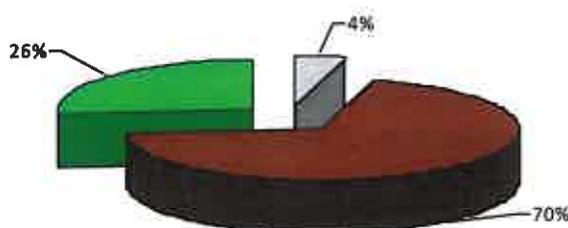
- **Services mutualisés** : 2 personnes pour la maintenance et le développement des systèmes informatiques, des conventions lient la communauté de communes à la mairie de Guilhaud-Granges qui met à disposition ses services. Par ailleurs, le service communication de la ville est aussi mutualisé (changement en 2016).
- **Pôle services à la population: 21 personnes**
 - **Médiathèques** : 16 postes (8 à Guilhaud-Granges, 5 à Saint-Péray, 2 à Alboussière) et des bénévoles, intervenant à Alboussière (plus antennes) et Saint-Péray. Une coordinatrice.
 - **Piscines** : 4 postes ainsi que des saisonniers et des remplaçants
 - **EPN (espace public numérique d'Alboussière)** : 1 poste
- **Pôle développement/environnement : 12 personnes (dont DGA)**
 - **Assainissement/ordures ménagères** : 5 personnes (départ en 2016 d'un agent transféré par le SITVOM dissout, en longue maladie sur l'année)
 - **Economie** : 1 personne
 - **Espaces naturels/rivières** : 1 personne
 - **Site de Soyons** : 2 personnes et des saisonniers
 - **Site de Crussol** : 1 personne et des saisonniers
 - **Tourisme** : 1 personne (plus 1 recrutement en 2016)
- **Pôle aménagement : 29 personnes (dont DST)**
 - **Voirie/exploitation** : 22 personnes (plus 2 recrutements en 2016)
 - **Voirie/conception** : 1 personne (plus 1 recrutement en 2016)
 - **ADS/logement** (depuis le 1^{er} janvier pour palier l'abandon des missions de la DDT) : 4 personnes

B. L'absentéisme

Une analyse interne de nos données, nous amène aux constats suivants.

En 2015, il a été totalisé 728 jours calendaires d'absence, soit l'équivalent de moins de 2 agents absents à l'année.

Typologie des absences



□ Accidents du travail

■ Maladie

■ Maternité, paternité, présence parentale

C. Comité technique et CHSCT (comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail)

En 2015, ces deux instances se sont réunies à 4 reprises : les 20 février, 20 mars, 12 juin et 30 octobre.

Au sein du comité technique, toute la procédure des entretiens professionnels a été mise en place et le régime indemnitaire refondu. Ces deux chantiers importants ont été validés par le conseil communautaire du 10 décembre.

Il faut enfin signaler que les services de la communauté de communes ont participé au challenge « au travail j'y vais autrement » et ont remporté l'un des prix au regard du nombre de personnes associées et aux kilomètres « voiture » économisés.

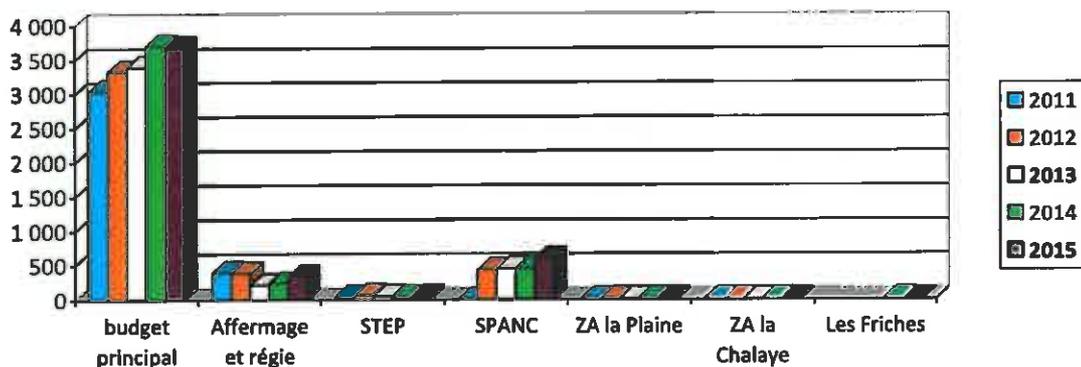
Cette initiative qui avait fédéré les services sera reconduite en 2016.

5. Les activités

A. Administratives et financières

- ✓ le secrétariat a enregistré **6 726 courriers à l'arrivée (3 587 en 2014)**, l'augmentation s'expliquant par la création du service ADS et **1 499 courriers au départ (1 534 en 2013)**, étant précisé que les mails présentant une importance sont enregistrés à l'arrivée. Ce service gère aussi les bureaux et conseils communautaires.
- ✓ Le service comptable quant à lui, a émis :
 - **3 199 mandats pour 3 261 en 2014.**
 - **1 523 titres de recettes pour 1 220 en 2014.**

Répartition des opérations comptables par budget



- ✓ **21 marchés publics** ont été conclus en 2015 (*19 en 2014*).
- ✓ le service du personnel (1.6 Equivalent Temps Plein) a établi **1 096 feuilles de paye (1 085 en 2014)**, sans compter les arrêtés (position, carrière) et les contrats.

B. Exploitation (voirie/patrimoine)

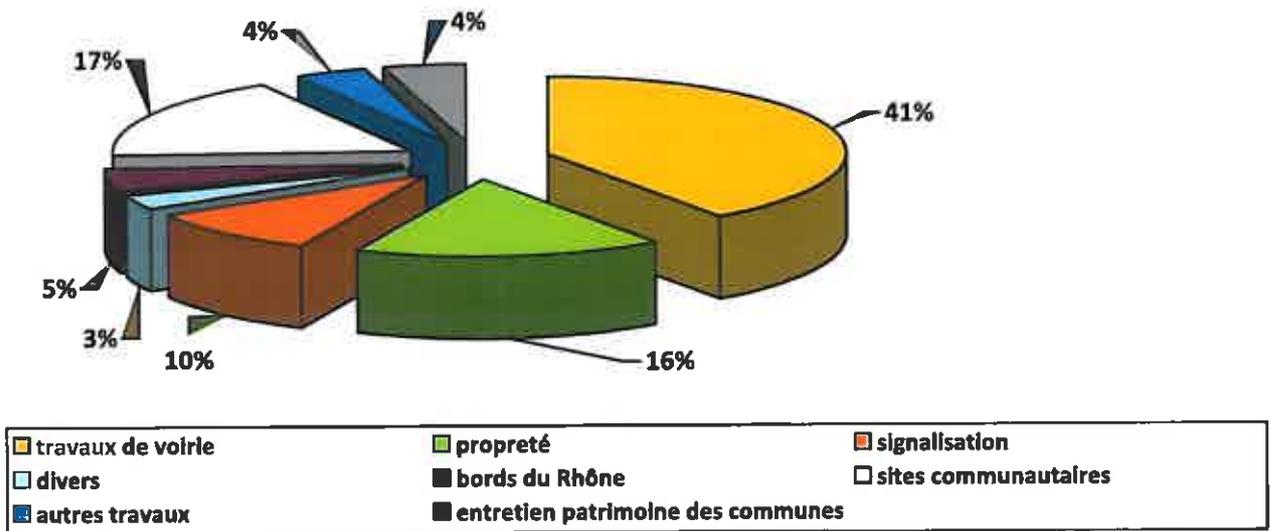
Pour mémoire, les agents des cinq communes « d'en haut » qui n'étaient pas affectés en totalité à la voirie, sont restés salariés de leurs communes respectives, leur temps de travail consacré à la voirie a été comptabilisé et fait l'objet d'une compensation financière.

L'équipe patrimoine a été rattachée au service exploitation.



- **Alboussière : 1 758 heures** (dont 47% pour les travaux de voirie, 37% pour le nettoyage, 9% pour la signalisation routière et divers 7%)
- **Boffres : 2 096 heures** (dont 56% pour les travaux de voirie, 40% pour l'entretien du patrimoine et 4% divers)
- **Champis : 1 273 heures** (dont 76% pour les travaux de voirie, 16% pour le nettoyage, 4% pour la signalisation routière et 4% divers)
- **Charmes-sur-Rhône : 770 heures** (dont 76% pour les travaux de voirie, 20% pour la signalisation routière et % divers)
- **Chateaubourg : 886 heures** (dont 47% pour les travaux de voirie, 47% pour le nettoyage, 5% pour la signalisation routière et 1% divers)
- **Cornas : 1 652 heures** (dont 34% pour les travaux de voirie, 51% pour le nettoyage, 15% pour la signalisation routière)
- **Guilherand-Granges : 2 308 heures** (dont 53% pour les travaux de voirie, 24% pour le nettoyage, 22% pour la signalisation routière et 1% divers)
- **Saint-Georges-les-Bains : 1 480 heures** (dont 65% pour les travaux de voirie, 25% pour la signalisation routière, 4% pour l'entretien du patrimoine et 6% divers)
- **Saint-Péray : 2 650 heures** (dont 59% pour les travaux de voirie, 13% pour le nettoyage, 24% pour la signalisation routière, et 4% divers)
- **Saint-Romain-de-Lerps : 1 766 heures** (dont 68% pour les travaux de voirie, 21% pour le nettoyage, 10% pour la signalisation routière et 1% divers)
- **Saint-Sylvestre : 767 heures** (dont 56% pour les travaux de voirie, 11% pour le nettoyage, 32% pour la signalisation routière et 1% divers)
- **Soyons : 1 314 heures** (dont 28% pour les travaux de voirie, 52% pour le nettoyage, 5% pour la signalisation routière, 11% pour l'entretien du patrimoine et 4% divers)
- **Toulaud : 2 627 heures** (dont 60% pour les travaux de voirie, 23% pour le nettoyage, 9% pour la signalisation routière, 4% pour l'entretien du patrimoine et 4% divers)
- **Entretien des bords du Rhône : 1 398 heures** (dont 7% pour les travaux de voirie, 35% pour le nettoyage, 3% pour la signalisation routière, 55% pour l'entretien du patrimoine)
- **Entretien des sites communautaires (le Pic, Soyons, Crussol...) : 5 000 heures**
- **Autres travaux : 1 181 heures**

Répartition des missions du service exploitation (voirie/patrimoine)



En dehors de l'entretien en régie, les principaux travaux de voirie ont porté sur les voiries communales, et au titre de la voirie communautaire, le chemin des Côtes, le lancement des travaux de l'avenue Sadi Carnot à Guilhaud-Granges et de la voie cyclable entre Saint-Péray et Cornas.

C. Tourisme

Afin de disposer en direct des moyens de promouvoir et valoriser le territoire, fin 2015, une étude sur la transformation de l'office de tourisme (Rhône Crussol Tourisme) sous statut associatif en structure publique a été engagée (qui a abouti en février 2016 à la création d'un EPIC). L'objectif est de positionner Rhône Crussol comme une destination « Vignoble et pleine nature ».

Il faut préciser qu'en dehors de l'hébergement de l'office de tourisme dans des locaux communautaires (carrefour de la Libération à Saint-Péray), la communauté de communes a alloué les moyens suivants : 120 000 € de subvention, participation à Ardèche Plein Cœur de 12 991 € et reversement de la taxe de séjour pour 14 156 €.



D. Site de Crussol

A la suite de l'éboulement survenu en février 2014, les acquisitions de terrain rendues nécessaires pour la mise en place de systèmes de protection du village (merlon...) ont été mises en oeuvre. Des témoins

ont été positionnés.

Les travaux devraient débuter en 2016, en dehors des périodes de nidification.

En ce qui concerne l'accueil du public, pour la 1^{ère} fois, en 2015, des guides saisonniers ont été embauchés avec refonte des horaires d'ouverture et de visite. Quant aux locaux, ils ont fait l'objet d'un lifting, la boutique étant mieux identifiée et plus accueillante.

Ces orientations ont porté leurs fruits puisque les recettes ont fortement augmenté, plus en rapport avec le nombreux public qui fréquente le site.



E. Site de Soyons

Un éboulement à l'entrée de la grotte de Néron en février, a conduit la communauté de communes à en interdire l'accès jusqu'à réalisation des travaux de purge et de consolidation (travaux faits début 2016). Seule la grotte « le trou du renard » est restée ouverte.

Pour tenir compte de ces changements, un tarif réduit a été mis en place. Malgré cela, la fréquentation a baissé de 14%.

Tout devrait rentrer dans l'ordre pour la saison 2016. Il faut d'ailleurs signaler l'installation de toilettes sèches sur le site, ce qui améliorera les conditions de travail du personnel.



La campagne de fouille initiée en 2014, dans le cadre d'une thèse sur les sites fortifiés de l'âge de bronze et de l'âge du fer s'est poursuivie en 2015, et se prolongera en 2016.

Annoncée en 2014, l'étude de faisabilité d'un nouveau musée a été lancée en 2015. Les premiers éléments ont été présentés début 2016, ils seront à approfondir.

F. Randonnée et itinéraires doux

Pour valoriser les aménagements réalisés sur les bords du Rhône (la voie bleue), une « Journée découverte » a été organisée en avril, qui a rencontré un vif succès populaire (3 000 visiteurs).

Afin de favoriser l'utilisation de modes doux de déplacement, pendant l'été, une opération a été mise en place avec Vélogik, permettant de mettre à disposition du public des vélos à assistance électrique chez différents partenaires du territoire (camping, hôtels,...).

Le travail sur le maillage des sentiers de randonnée s'est poursuivi, avec le remplacement de la moitié du mobilier.

Le service travaille aussi sur une base VTT et un cheminement « le tour des crêtes ».



G. Espaces naturels

Le comité de pilotage travaille sur les massifs de Crussol, Soyons et Chateaubourg.

Comme chaque année, tout un catalogue de mesures a été mis en œuvre, dans le cadre des partenariats noués avec le Département, la Région et l'Etat:

- Le suivi scientifique des espèces avec une étude sur les oiseaux et la poursuite de l'étude sur les coléoptères
- Des animations avec les visites « découverte des orchidées » (240 participants), un concours photo « nos massifs naturels en hiver », une projection en plein air, « natur'à Crussol »
- Des travaux d'entretien des pelouses sèches
- Edition d'un nouveau guide (commun avec le site de Soyons)
- L'accueil de nombreux scolaires pour la découverte des milieux naturels

H. Les rivières

Le plan d'entretien du Mialan et ses affluents a été finalisé, les travaux ayant débuté début 2016.

Une 3^{ème} tranche d'entretien du Duzon a été mise en œuvre.

Par ailleurs, une campagne de fauchage de la renouée du Japon (plante invasive) a été lancée sur Saint-Péray.

I. Economie/Agriculture/Viticulture

Jusqu'à présent, la communauté de communes s'était vue transférer des zones d'activités (La Plaine à Soyons, la Chalaye à Alboussière et les Friches à Charmes-sur-Rhône) mais n'avait pas développé une stratégie. Elle souhaite désormais s'appuyer pleinement sur ce vecteur pour assurer son rayonnement et a donc lancé différentes actions.

Un répertoire des entreprises et des zones a été mis en place, qui est régulièrement mis à jour.

Une étude a été confiée au cabinet Katalyse, pour définir les axes prioritaires et les attentes des acteurs ainsi que sur les gisements fonciers à vocation économique (EPORA).

L'agriculture a aussi fait l'objet d'un travail de connaissance approfondi, avec des rencontres et des visites sur une vingtaine d'exploitations.

Une convention de partenariat a été signée avec la chambre d'agriculture sur différents aspects (comité local d'installation, projet d'irrigation...).



J. Médiathèques

En 2015, les médiathèques ont effectué 230 000 prêts. Ce nombre de prêts est en recul pour la deuxième année, mais on constate une évolution de la fréquentation des médiathèques. Abonnés et non abonnés viennent aussi chercher de la ressource numérique : tablettes, formations aux nouvelles technologies avec le système **Vodéclic** par exemple, presse en ligne avec le service **le Kiosk** qui permet d'accéder à 450 titres.

Diverses animations sont organisées régulièrement. Ainsi, sur 280 jours d'ouverture au public des trois médiathèques, 140 animations différentes ont été proposées, pour une assistance toujours plus nombreuse.

L'animation commune a porté sur le thème de la lumière à l'occasion de la fête de la science. 1 850 participants ont été recensés.

Il faut aussi rappeler qu'en dehors des ouvertures au public, les médiathèques reçoivent la plupart des classes, centres de loisirs et crèches ou RAM, dans le cadre d'un partenariat avec la BDP (bibliothèque départementale de prêt). La BDP propose aussi une offre de formation importante pour les professionnels et pour les bénévoles. Ces bénévoles sont ainsi plus d'une trentaine à Saint-Péray (un chiffre en progression) et une quarantaine sur le réseau d'Alboussière, le prêt au public étant exclusivement assuré par les bénévoles sur ce secteur (et ses antennes).

Pour amplifier le travail en réseau, une coordinatrice supervise les échanges et les actions des trois médiathèques Rhône-Crussol.

En ce qui concerne les investissements, le projet d'aménagement de la médiathèque de Guilhaud-Granges a été finalisé, les dossiers de subvention déposés, tout étant en ordre de marche pour commencer ces travaux (1.3 M€) à l'automne 2016, la livraison étant prévue à l'été 2017. Les espaces seront redistribués pour une meilleure fonctionnalité, une partie du mobilier renouvelée, de même, l'isolation, le confort thermique et l'éclairage seront largement améliorés.



K. Espace Public Numérique (Centre multimédia)

Installé à Alboussière, et affilié aux Inforoutes de l'Ardèche, il est ouvert 33 heures par semaine et est équipé de 9 postes en libre-service. Le centre est agréé en tant qu'organisme de formation.

Labellisé MSP (maison de service public) il permet aux habitants du secteur de bénéficier d'un appui pour les différentes formalités de la vie quotidienne, en l'absence de permanence des différents organismes sur cette partie du territoire.

L. Manifestations culturelles

La communauté de communes soutient différentes manifestations, en **subventionnant** les organisateurs, comme c'est le cas pour les **Musicales de Soyons** qui permettent de profiter de récitals de grande qualité dans plusieurs communes (**18 000€**), ou, comme pour la Fête de Crussol, en apportant en plus de l'aide financière (**55 000€ de subvention au CMF- comité municipal des fêtes de Guilhaud-Granges**) toute la logistique nécessaire.

Elle est par ailleurs organisatrice directe de différentes manifestations.

Le « **festival Mimages** » dont la direction artistique est confiée par convention à la compagnie Zinzoline de Saint-Péray a fêté son 10^{ème} anniversaire en 2015. La soirée d'ouverture s'est déroulée à Touloud devant une salle comble (263 spectateurs). 1 200 scolaires ont été accueillis sur les 4 jours du festival, provenant d'une vingtaine d'écoles de tout le territoire.

Quant à la soirée de clôture au gymnase de Saint-Sylvestre, son succès ne se dément pas avec 310 spectateurs.

Au total, une douzaine de spectacle a été proposée.

Les « **Musiques d'Été** » dont la programmation est assurée par Lamastrock, ont offert six soirées musicales en plein air en juillet et août, devant un public toujours aussi nombreux (2 000 spectateurs au total). Une nouveauté cette année, une soirée a eu lieu début juillet dans le cadre magnifique du théâtre de verdure de Crussol.

Après une baisse de la fréquentation sur les dernières années, Les « **Dimanche au Pays de Crussol** » n'ont pas été reconduits, les moyens ainsi dégagés ayant profité aux autres manifestations.



M. Piscines

Il y a deux établissements, l'un fonctionnant à l'année (Guilherand-Granges), l'autre uniquement sur la saison d'été (Saint-Péray) avec des saisonniers.

La fréquentation de la piscine de Saint-Péray est tributaire des conditions météorologiques. Avec des conditions climatiques exceptionnelles en cet été 2015, la fréquentation a bondi de 50% passant de 10 000 entrées en 2014 à 15 500 tous publics confondus.

L'autre raison de ce succès est aussi l'augmentation des périodes d'ouverture au public. Après les dimanches de juillet et août en 2014, en 2015, la piscine a été ouverte les dimanches de juin et à la pause méridienne entre l'accueil des scolaires.

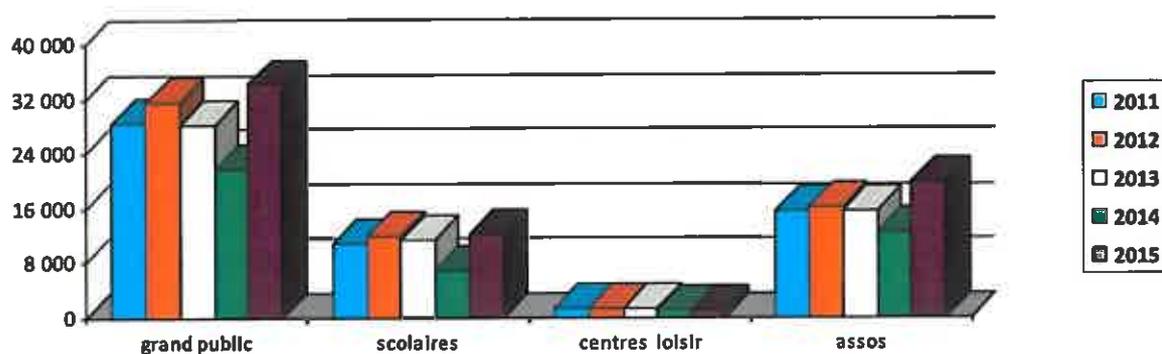
Enfin, le gérant du bar particulièrement dynamique a offert un service très apprécié du public.



Quant à la piscine de Guilherand-Granges, après une saison 2014 tronquée du fait de la réouverture en cours d'année après travaux, la saison 2015 a connu un énorme succès populaire. De nouvelles installations et un été caniculaire ont ainsi attiré 67 500 nageurs (tous publics confondus).

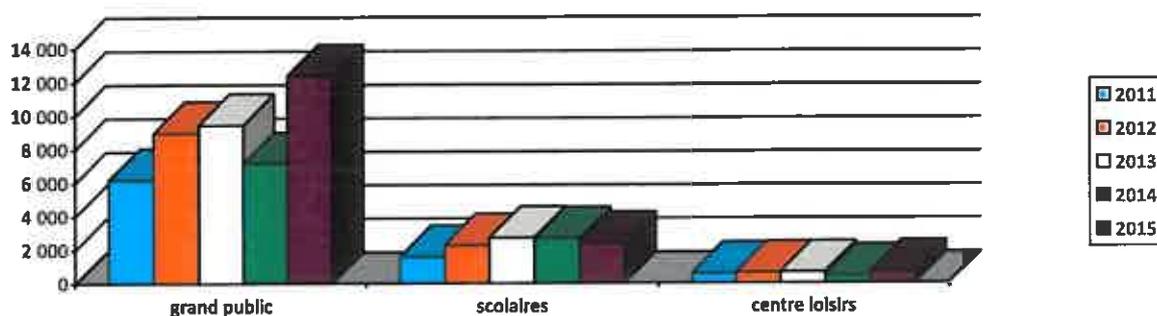
Le 2^{ème} bassin a aussi permis d'accueillir dans de meilleures conditions les clubs (dauphins grangeois et triathlon) qui ont bénéficié de 7 heures hebdomadaires supplémentaires d'accès.

Fréquentation des piscines



Guilherand-Granges

Saint-Péray



N. Ordures ménagères

Un rapport d'activité distinct est présenté au conseil communautaire, qui sera ensuite soumis aux différents conseils municipaux.

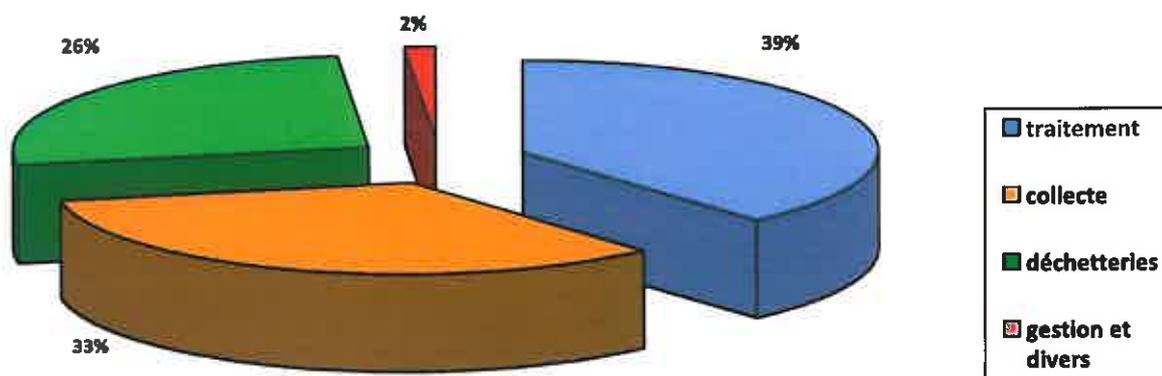
Avec la dissolution du SITVOM au 1^{er} janvier 2015 (communes de Charmes-sur-Rhône, Saint-Georges-les-Bains et Touloud), pour la 1^{ère} fois, la communauté de communes a géré en direct la partie collecte. Quant au traitement, il est assuré par le SYTRAD, qui présente un rapport d'activité spécifique.



Ce service a représenté un coût de plus de 4 millions d'euros TTC en 2015 pour collecter (PAV, porte à porte, déchetteries) plus de 19 000 tonnes de déchets.

Le service est financé pour l'essentiel par la **taxe d'ordures ménagères (3.6 M€)**, le solde des recettes étant constitué par la revente de matériaux et les reversements d'Eco Emballage. Des travaux de mise aux normes des différentes déchetteries transférées à Rhône Crussol vont être engagés, les premiers portant sur la déchetterie d'Alboussière. Chaque année, on achète un stock de bacs (PAV, colonnes, individuels pour le sélectif) pour pouvoir au remplacement de bacs cassés et doter les nouveaux arrivants et nouveaux quartiers.

Répartition des dépenses d'ordures ménagères



O. Assainissement

L'**assainissement** fait l'objet d'un rapport d'activité spécifique sur les ressources, les dépenses et investissements réalisés. Ce rapport permet aussi de détailler une facture type (sur la base de 120 m3 d'eau consommée).



En ce qui concerne le SPANC, la campagne de vérification de toutes les installations existantes se poursuit avec cette année, **486 diagnostics** réalisés par le prestataire Véolia. Par ailleurs, **145 avis** ont été rendus à différents stades (conception, réalisation, réhabilitation...).

P. Urbanisme/logement

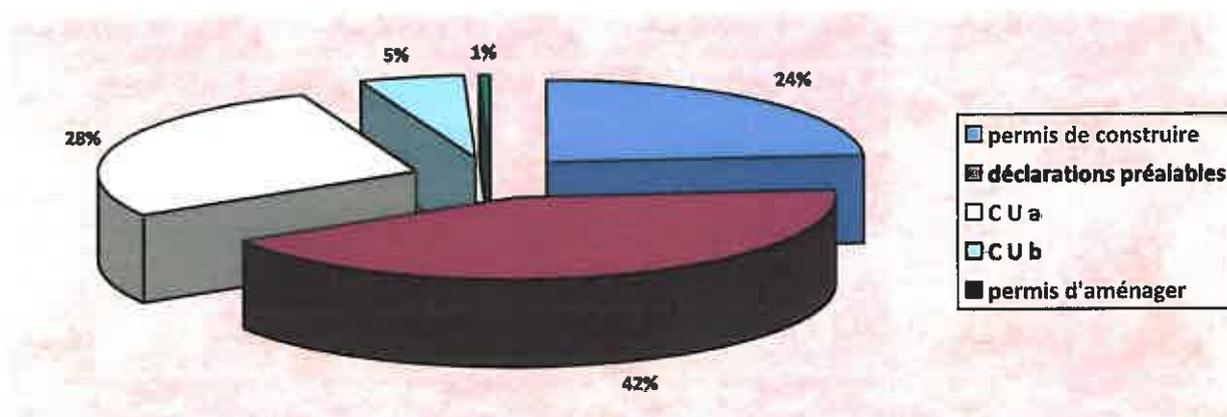
Comme cela a été évoqué dans la rubrique sur le personnel, au 1^{er} janvier a été créé un service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Ce service est un service mutualisé (ce n'est pas une compétence transférée) au bénéfice des communes.

Les travaux nécessaires à l'installation dans les locaux, le mobilier, le logiciel et les matériels informatiques ont été financés par la communauté de communes. Les communes doivent s'acquitter du coût du service calculé en fonction du type et du nombre de dossiers. Quelques communes ont préféré conserver en interne l'instruction d'une ou plusieurs catégories de dossiers.

Les consultations de services (dont plusieurs sont intercommunaux) sont centralisées.

En 2015, plus de 1 100 dossiers ont été instruits, se répartissant comme suit :



Le service doit aussi assurer le suivi du PLH (programme local de l'habitat qui a été arrêté en février 2016) ainsi que de l'OPAH.

Cette OPAH qui arrive dans sa dernière période a vu 52 dossiers subventionnés en 2015 pour 100 000 €, représentant près d'un million de travaux.

Depuis son lancement en 2011, 180 chantiers ont été subventionnés soit 3.7 millions d'euros de travaux.

Une convention a été signée avec l'ADIL afin de bénéficier d'une mission d'observatoire de l'habitat.

Enfin, il faut signaler qu'une étude sur les gisements fonciers (autres qu'à vocation économique) a été lancée avec l'EPOA.

6. La mutualisation des services



Depuis 2011, des mutualisations ont été mises en place avec les communes membres. Cette mutualisation porte sur plusieurs domaines.

- **La voirie**, puisque le personnel n'effectuant pas la totalité de son service à des tâches liées à la voirie est resté affecté aux communes, le temps consacré à la voirie faisant l'objet de flux financiers.
- **L'entretien des équipements transférés et des locaux affectés à certains services.** La communauté de communes ne s'est pas dotée d'agents techniques bâtiments ou espaces verts, ni de personnel de nettoyage. De ce fait, ce sont les agents des communes qui effectuent les petites réparations et autres.
- **La mise à disposition de personnel.** Il s'agit de personnels affectés pour une partie de leur temps dans les équipements du type piscines ou médiathèques et placés à ce moment-là sous l'autorité directe de la communauté de communes.
- **Le partage de services.** C'est le cas avec la mairie de Guilherand-Granges pour les services informatique et communication.
- A été déjà évoquée la création du **service ADS**, au 1^{er} janvier 2015, la mutualisation étant dans ce cas de figure descendante (de la communauté de communes vers les communes).

7. Fiscalité



En 2015, une hausse de 2% a été décidée, les taux s'établissaient donc comme suit :

- Cotisation Foncière des Entreprises	28,02%
- Taxe Habitation	9,58 %
- Taxe Foncière propriétés Bâties	0,474 %
- Taxe Foncière propriétés Non Bâties	8,57 %

En complément de ces taxes, la communauté de communes bénéficie de différentes recettes, certaines en lien direct avec la réforme de la taxe professionnelle (IFER, CVAE, TASCOM...), d'autres au titre de compensation par rapport à des allègements fixés par l'Etat.

Au final, la **fiscalité professionnelle** (entreprises et allocations diverses) représente **6.77 millions d'euros**, la **fiscalité « ménages »** (TH, TF, TFnB) et allocations diverses représente un peu plus de **5 millions d'euros**.

Pour neutraliser les effets bénéfiques de la réforme de la taxe professionnelle de 2010, par rapport à l'ancien système, la CCRC reverse au titre du **FNGIR, 2.6 millions d'euros**.

8. Les Comptes administratifs

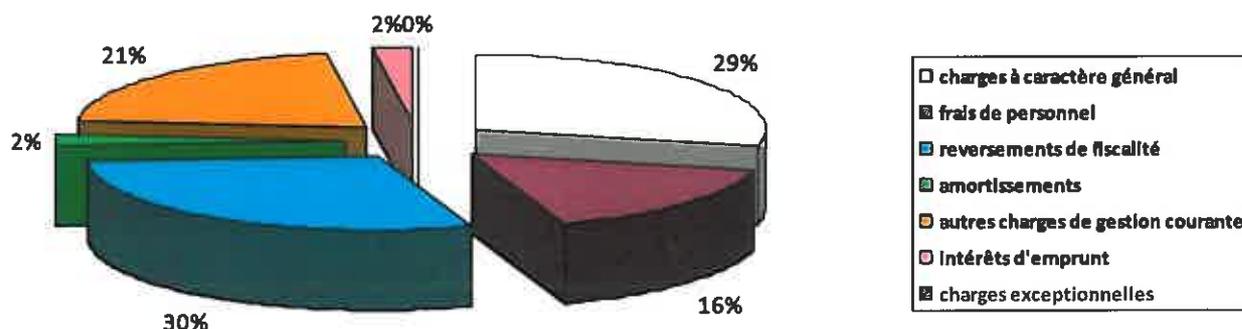
Comptes consolidés 2015

	Fonctionnement			Investissement		
	dépenses	recettes	résultat	dépenses	recettes	résultat
<i>budget principal</i>	17 112 592€	22 145 789€	5 033 197€	6 830 366€	6 986 424€	156 058€
<i>affermage</i>	1 008 504€	1 558 625€	550 121€	1 595 784€	1 857 918€	262 134€
<i>STEP</i>	818 389€	1 316 787€	498 398€	435 107€	337 839€	- 97 268€
<i>SPANC</i>	55 217€	99 521€	44 304€	0€	200€	200€
<i>ZA la Plaine</i>	177 661€	179 626 €	1 965€	210 967€	367 978€	157 011€
<i>ZA la Chalaye</i>	109 924€	178 410€	68 486€	236 361€	319 404€	83 043 €
<i>ZA les Friches</i>	366 720€	391 992€	25 272€	324 853€	383 904€	59 051€
total	19 649 007€	25 870 750€	6 221 743€	9 633 438€	10 253 667€	620 229€

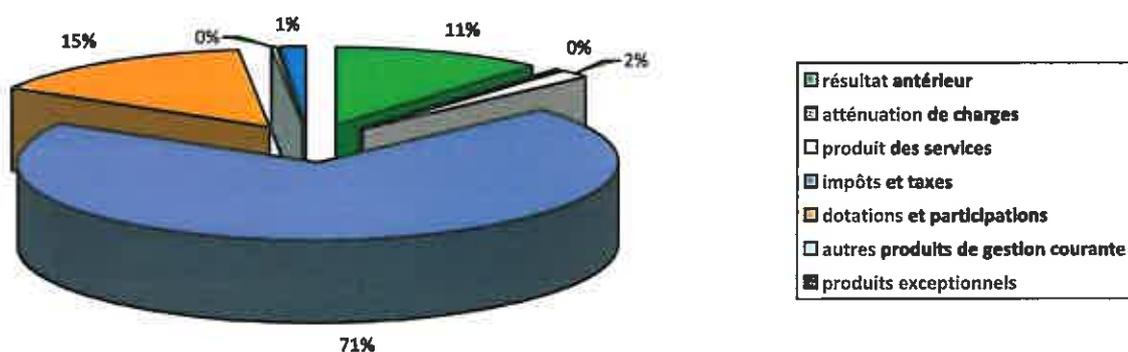
Résultat consolidé 2015 : + 6 841 972€

Synthèse du budget principal

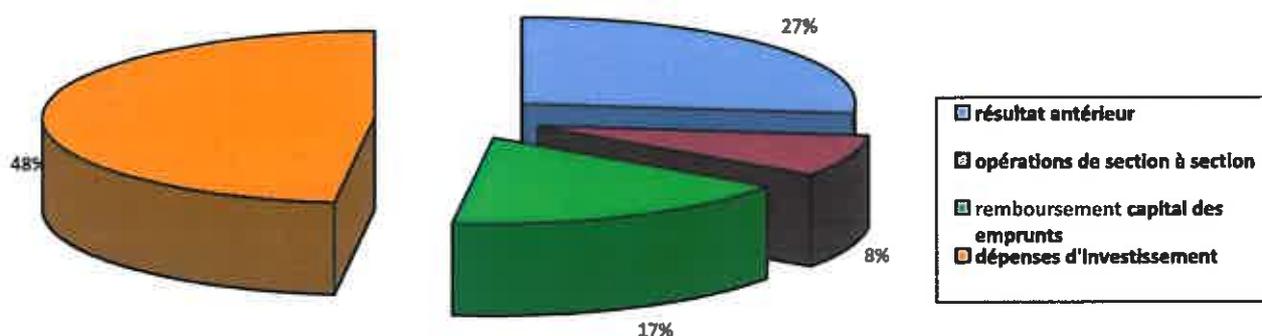
Dépenses de fonctionnement



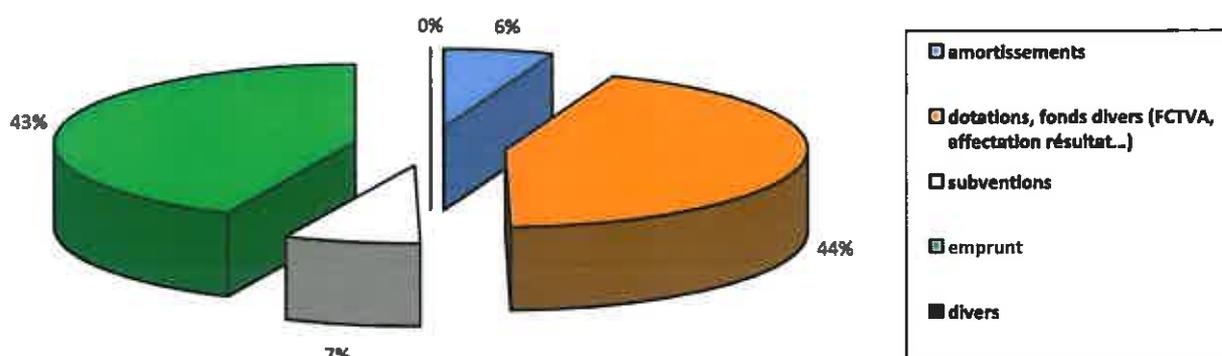
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Conclusion et perspectives

Après une année 2014 marquée par une fusion et le renouvellement du conseil communautaire, l'année 2015 a vu se mettre en place une nouvelle stratégie de développement du territoire, qui s'articule autour du tourisme et de l'économie. Cette politique sera déclinée sur les années à venir.

Les compétences traditionnelles de la communauté de communes que sont la voirie, l'assainissement, pour ne citer que les plus significatives, continueront à représenter un volume d'activité très important.

L'environnement institutionnel apportera à l'avenir, quelques changements, car, même si le périmètre de l'intercommunalité ne doit pas évoluer au 1^{er} janvier 2017, la loi NOTRe va entraîner de nouveaux transferts de compétences et de nouvelles obligations qu'il conviendra d'anticiper.